

Animation DOCOB Vallée de l'Euille Compte rendu de réunion COPIL n°2 le 24/01/19



Ordre du jour :

Bilan de l'animation 2016-2019 et préparation de la nouvelle animation 2019-2022

Lieu

Mairie de Cadillac

Excusés

ONCFS / mairie de Soulignac / Agence de l'eau Adour Garonne / Fédération départementale des chasseurs /SIAEP région de Targon / DREAL Nouvelle Aquitaine

Personnes présentes :

Organismes	NOM / Prénom	Mail
Sous-préfecture de Langon, Madame la Secrétaire générale, présidant la séance.	BEAUPIED-QUEYRAUD Catherine	catherine.b-queyraud@gironde.gouv.fr
DDTM Gironde	DOLIDON Nicolas	nicolas.dolidon@gironde.gouv.fr
Commune de Cadillac	RIBEAU Pierre	pribeau@free.fr
Commune de Cadillac	DREAU Bernard	b.dreau@gmail.com
Commune de Cadillac	NOVEL Françoise	francoisenovel@sfr.fr
Communauté de communes (CDC) convergence Garonne (environnement)	GARCIA Léa	lea.garcia@convergence-garonne.fr
CDC convergence Garonne (gestionnaire espaces naturels)	BOUSQUET Florian	florian.bousquet@convergence- garonne.fr
CDC convergence Garonne (environnement et urbanisme)	HENRIOT Lucie	lucie.henriot@convergence-garonne.fr
ADPAG (piégeurs agréés)	EGAL Fabien	fegal.adpag@gamil.com
Département de Gironde (environnement)	BROGNIEZ Sylvain	s.brogniez@gironde.fr
FDAAPPMA Gironde	TRESARRIEN René	
SEPANSO	GOUANELLE Colette	colette.gouanelle@orange.fr
Commune d'Omet (adjoint)	LAHITEAU Pierre	pierre.lahiteau@orange.fr
Commune de Laroque	GAUELLO René	rgave@orange.fr
Commune de Laroque	LACOSTE	
Commune de Donzac (conseiller)	BELIS Christian	christian.belis@orange.fr
Chambre agriculture de la Gironde	HERAUD Pauline	territoires@gironde.chambagri.fr
Rivière Environnement (animateur)	COMAS Romain	natura2000@riviere-environnement.fr

Déroulement :

Après un tour de table de présentation, Mme la secrétaire générale introduit la réunion.

Rivière Environnement, animateur du site Natura 2000 pour le compte de l'État, présente le bilan d'animation réalisé (cf. le support de présentation joint au présent compte-rendu).

Discussion (résumé non exhaustif) / relevé de décisions :

- Il est relevé sur la vallée de la Boye, affluent de la Pimpine, très boisée et aux enjeux écologiques forts (chiroptères) des coupes forestières importantes de feuillus à priori peu compatibles avec la préservation des enjeux forestiers du secteur. Il semble que le recrû après ces coupes soit dominé par le robinier faux acacia, espèce qui, en grande quantité, est incompatible avec les objectifs de préservation du site.
 - La préservation des boisements et l'accompagnement des pratiques sylvicoles doit être une des nouvelles priorités d'actions de la nouvelle phase d'animation.
- Dans le cadre de la GEMAPI, le SMIABVO est la nouvelle structure gestionnaire étendue à l'ensemble du bassin versant de la vallée de l'Euille (anciennement dénommée SIABVO qui était compétent en amont du lac de Laromet et qui n'intervenait que pour des travaux d'urgence). Ce syndicat est pour le moment dépourvu de structure organisationnelle, il ne peut donc nullement se porter candidat au portage de la nouvelle phase d'animation Natura 2000 2019-2022. En revanche, il sera un partenaire privilégié de l'animation du site Natura 2000, dans la recherche de complémentarité entre la politique de l'eau et la politique de la biodiversité.
- L'État portera donc l'animation Natura 2000 pour la période 2019-2022, et en confiera la mise en œuvre à un prestataire.
- Il est proposé que des affluents à fort enjeu écologique soient intégrés au périmètre Natura 2000 dans le cadre de la future animation. Cependant, le taux de couverture des sites Natura 2000 terrestres français est désormais considéré comme satisfaisant aux niveaux national et européen. Par conséquent, les efforts doivent désormais porter sur la préservation voire l'amélioration de l'état de conservation du site désigné, et son agrandissement n'est pas à l'ordre du jour.
- L'animateur rédige une note à destination des communes sur les enjeux boisements et prairies en particulier sur le site Natura 2000. Elle est transmise aux communes pour :
 - √ retransmission dans les certificats d'urbanisme;
 - ✓ envoi aux notaires locaux pour diffusion de l'information en cas de cessions foncières.
- Axes stratégiques retenus en vue de la prochaine phase d'animation :
 - Créer un projet agro-environnemental et climatique en vue d'ouvrir la contractualisation avec les agriculteurs volontaires de mesures favorables à l'environnement (MAEC) au périmètre élargi à l'ensemble du bassin versant pour intégrer les problématiques de ce dernier (pollution diffuse en particulier).
 - 2. Proposer et engager des contrats Natura 2000 forestiers (contrats consistant à ne pas exploiter les boisements pendant 30 ans, ou bien financement de sylviculture alternative pour contenir les espèces indésirables comme le robinier faux-acacia)
 - 3. Engager une animation Natura 2000 en lien étroit avec la politique GEMAPI sur le bassin versant.

La présidente de séance,

Secrétaire générale de la sous-préfecture de Langon,

Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD